



Transport en VSL - qui est responsable des démarches

Par **laloupiote**, le **18/05/2010 à 15:47**

Atteinte d'une ALD, je bénéficie d'une prise en charge à 100%, soins et transports. J'ai fait appel à une compagnie de transport ambulancier conventionnée lors de périodes d'hospitalisation.

Je n'ai pas avancé les frais de transport et la compagnie s'est chargée des démarches (bons de transport) liées au remboursement.

Certains bons ont été malheureusement jugés irrecevables par la caisse d'assurance maladie (dates inexactes) et les remboursements refusés.

La compagnie s'est alors retournée contre moi en me facturant les transports non remboursés. J'estime que je n'ai pas à payer pour des erreurs commises par d'autres.

Nous sommes en litige depuis quelques mois.

Qui a raison ?

Que puis-je faire ?